

Obtenir un consentement valide

Le consentement dans le cadre des services d'analyse du comportement comprend une personne (ou une personne qui consent en son nom) qui accepte (a) de prendre part aux services d'analyse du comportement, et (b) d'utiliser des procédures spécifiques à chaque composante du service. Le consentement est également nécessaire pour obtenir ou communiquer des informations.

Les analystes du comportement doivent obtenir un consentement valide. Le consentement doit être obtenu de la bonne personne, qui a reçu les bonnes informations et qui est autorisée à décider librement et sans contrainte. Plus qu'une simple signature sur un formulaire, le consentement est une procédure.

Consentement valide

Le consentement valide comprend trois conditions. Le consentement doit être :

1. **Légal** - Pour être valide, le consentement doit être obtenu de la bonne personne. La bonne personne est un individu capable de consentir en son nom propre, ou une personne qui est légalement autorisée et capable de consentir au nom d'une autre personne.
2. **Éclairé** - Pour être considérée comme valide, la source de consentement doit recevoir des informations précises sur la décision à prendre, y compris une explication spécifique de toute procédure en ACA, de tout risque associé et de la probabilité de tout avantage. Elle a également le droit de savoir s'il existe des solutions alternatives qui pourraient être moins risquées ou plus bénéfiques. S'il y a des coûts associés, elle doit être informée de tous les coûts et s'il existe des options plus économiques.
3. **Volontaire** - Pour être considérée comme valide, la source de consentement doit prendre la décision sans pression ni contrainte. Pour les décisions risquées ou coûteuses, il peut être important que la source de consentement consulte un conseiller de confiance afin de s'assurer qu'elle fait le bon choix pour elle-même et pour la personne qui recevra le service.

Les analystes du comportement doivent obtenir un consentement pour :

- un accord de service d'analyse du comportement
- une évaluation du comportement
- un plan de traitement du comportement
- une réévaluation du comportement
- des modifications au traitement du comportement
- communiquer des informations à de tierces parties
- obtenir des informations de tierces parties

Documenter le consentement

La documentation du consentement est une étape importante dans la tenue des dossiers.

1. Le fait d'avoir un formulaire signé dans le dossier ne signifie pas nécessairement qu'un consentement valide a été obtenu. Les analystes du comportement doivent documenter chacune des mesures prises pour obtenir le consentement (voir les listes de contrôle du consentement ci-dessous).
2. Différentes formes de consentement (par exemple, oral, écrit ou implicite) peuvent être acceptées pour différentes raisons ou dans différentes conditions. Mais le processus d'obtention du consentement devrait toujours être documenté en détail dans le dossier clinique. Les analystes du comportement, qui sont certifiés par le BACB®, doivent obtenir un consentement écrit, mais la Loi sur le consentement aux soins de santé (1996) en Ontario accepte toutes les formes de consentement pour les procédures d'évaluation et de traitement.

Procédure de consentement pour un accord de service

(Suivre chaque étape et chaque document)

1. Déterminer la source de consentement appropriée pour la décision en question.

2. Passer en revue chaque section de l'accord de service et donner des explications si nécessaire.

- Description du service
- Rôles et responsabilités
- Obligations en vertu du Code BACB
- Politiques de protection de la vie privée
- Procédures à suivre pour porter plainte
- Honoraires et modalités de paiement
- Clauses de résiliation
- Autres informations conformément à la législation

3. Pour chaque section de l'accord de service :

- Offrir de poser des questions et fournir des réponses
- Vérifier la compréhension du contenu et la reconnaissance des conséquences
 - » Demander à la source de consentement de répéter les points essentiels
 - » Poser des questions précises
- Si désiré, demander à la source de consentement d'ajouter ses initiales à la section si elle est en accord
- Noter les points à suivre si elle est en désaccord ou est incertaine
- Passer à la section suivante

4. Après avoir passé en revue toutes les sections de l'accord :

- Prévoir une autre rencontre auprès des parties concernées sur les questions en suspens (si nécessaire)
- Demander le consentement
 - » Si la source de consentement est en accord, lui demander de signer l'accord de service et le document du dossier clinique
 - » Si la source de consentement est incertaine
 - Discuter de ses préoccupations et demander si elle a besoin de plus de temps ou de plus d'informations
 - Lui suggérer de consulter un conseiller de confiance
 - Planifier un suivi pour déterminer le consentement
 - » Si la source de consentement refuse
 - Fournir des informations sur les autres options, une liste d'autres prestataires, etc.
- Documenter dans le dossier clinique (client actuel/ancien client) ou documenter dans le dossier administratif si aucun dossier clinique n'existe

Procédure de consentement pour l'évaluation ou le traitement

(Suivre chaque étape et chaque document)

1. Déterminer la source de consentement appropriée pour la décision en question.

2. Suivre les étapes suivantes pour obtenir un consentement éclairé pour l'évaluation ou le traitement :

- Étape 1. Décrire en détail la composante du service et fournir une justification
- Étape 2. Décrire les risques et les avantages liés à la procédure
- Étape 3. Décrire les risques et les avantages liés à ne pas suivre la procédure
- Étape 4. Décrire tous les coûts supplémentaires associés à la composante service
- Étape 5. Décrire toutes les solutions de rechange raisonnables et les risques, avantages et coûts connus

3. Pour chaque étape :

- Offrir de poser des questions et fournir des réponses
- Vérifier la compréhension du contenu et la reconnaissance des conséquences
 - » Demander à la source de consentement de répéter les points essentiels
 - » Poser des questions précises

4. Lorsque toutes les étapes ont été passées en revue :

- Prévoir une autre rencontre auprès des parties concernées sur les questions en suspens (si nécessaire)
- Demander le consentement
 - » Si la source de consentement est en accord, accepter le consentement verbal ou écrit (si nécessaire)
 - » Si la source de consentement est incertaine
 - Discuter de ses préoccupations. Demander si elle a besoin de plus de temps ? De plus d'informations ? D'autres options ?
 - Planifier un suivi
 - » Si la source de consentement refuse, accepter son refus et planifier les prochaines étapes
- Documenter dans le dossier clinique

Procédure de consentement pour la demande et la communication d'informations

(Suivre chaque étape et chaque document)

1. Déterminer la source de consentement appropriée pour la décision en question.

2. Suivre les étapes suivantes pour obtenir un consentement éclairé pour la communication ou l'obtention d'informations :

- Étape 1. Décrire les informations spécifiques en question et fournir une justification de la demande
- Étape 2. Discuter des risques et des avantages liés à l'obtention ou à la communication des informations
- Étape 3. Vérifier la compréhension du contenu et la reconnaissance des conséquences
 - » Demander à la source de consentement de répéter les points essentiels
 - » Poser des questions précises
- Étape 4. Offrir de poser des questions et fournir des réponses

3. Lorsque toutes les étapes ont été passées en revue :

- Prévoir une autre rencontre auprès des parties concernées sur les questions en suspens (si nécessaire)
- Demander le consentement
 - » Si la source de consentement est en accord, lui demander de signer le formulaire de consentement à communiquer ou à demander des informations (si nécessaire)
 - » Si la source de consentement est incertaine, discuter de ses préoccupations.
 - » Si la source de consentement refuse, accepter son refus et faire un suivi avec une tierce partie si nécessaire
- Documenter dans le dossier clinique

Pour plus d'informations sur le consentement et la capacité, visitez www.ontaba.org